



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Arrêté de Police N°45/2018 du 06 juin 2018

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures
de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du
rassemblement du Conseil Municipal et des sociétés
locales le **samedi 14 Juillet 2018***

ARRETE

ARTICLE 1

*Le rassemblement du conseil Municipal et des sociétés locales
est prévu le samedi 14 juillet 2018 à **10h30 rue François
Bacquet** (face au monument aux morts) pour un dépôt de
gerbes à 10h45.*

ARTICLE 2

*La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 10h15 à
11h00.*

ARTICLE 3

*Des barrières seront mises en place par les services techniques
de la commune aux endroits suivants :*

- *Rue François Bacquet au croisement de la rue
Jean Jaurès*
- *Rue François Bacquet au niveau du rond point
croisement de la rue Oscar Desmaretz et Francisco
Ferrer*

ARTICLE 4

*Madame la Directrice Générale des services
Monsieur le Responsable des Services Techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN-LE-NOBLE sont chargés de
l'application du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN, le 06 juin 2018

*Le Maire,
Maryline Lucas*

